

Financement de la recherche, des filières et des entreprises innovantes

Financer le projet de développement de l'entreprise

Mars 2021



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

AAP – Projets Structurants pour la Compétitivité

Opérateur et date	Bpifrance – 29/06/2021 (relevés intermédiaires : 16/03/2021, 13/04/2021, 11/05/2021)
Contexte et objectif	<p>Ce programme propose de soutenir de projets collaboratifs de recherche et développement structurants visant notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Les retombées économiques attendues des projets et de ces structurations de filières doivent concerner tous les partenaires industriels et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).</p> <p>Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.</p>
Bénéficiaires	Consortium qui rassemble partenaires industriels et des partenaires de recherche (au moins 2 entreprises et 1 acteur de recherche)
Projets financés	<p>Projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 4 millions d'euros et qui peuvent atteindre, voire dépasser, 50 millions d'euros.</p> <p>Parmi les dossiers déposés, les projets soutenus par les Comités stratégiques de filière (CSF) seront examinés en priorité dans le cadre de cet appel à projets.</p> <p>La caractérisation d'un projet prioritaire porté par un CSF est établie par appréciation des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le projet est soutenu par une lettre du Président du CSF attestant de son caractère prioritaire, au titre de l'année 2020, pour la structuration stratégique de la filière. En particulier, le projet présenté s'inscrit de manière explicite soit dans le contrat de filière du CSF en tant que projet ou défi structurant, soit dans la feuille de route de R&D. Le projet est donc essentiel à la bonne réalisation du contrat stratégique de filière ; le projet présenté est accompagné d'indicateurs d'impact, mesurables tant pour les partenaires du projet que pour la filière en général ; le Président du CSF s'assure de la mobilisation des acteurs de la filière pertinents pour la mise en œuvre des actions nécessaires pour assurer le meilleur impact des résultats du projet sur la filière. <p>Cas particulier des projets issus de la filière santé : Ces projets doivent présenter une forte contribution à la compétitivité de l'outil industriel du territoire. Les verrous ou risques pouvant affecter la stratégie d'industrialisation proposée doivent être anticipés.</p>
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant et valeur ajoutée du projet ; Caractère stratégique à l'échelle nationale, existence d'une collaboration structurée et d'un effet diffusant au sein d'une filière, en particulier pour les entreprises impliquées ; Impact économique du projet ; Capacité du consortium à porter le projet ; Éco-conditionnalité
Montant des financements	<ul style="list-style-type: none"> Le financement apporté par l'État aux projets prend des formes mixtes de subventions et d'avances récupérables en fonction des risques liés aux projets Intervention de Bpifrance de 30% à 50% des dépenses éligibles en fonction de la taille des entreprises
Lien utile	Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) Bpifrance servir l'avenir

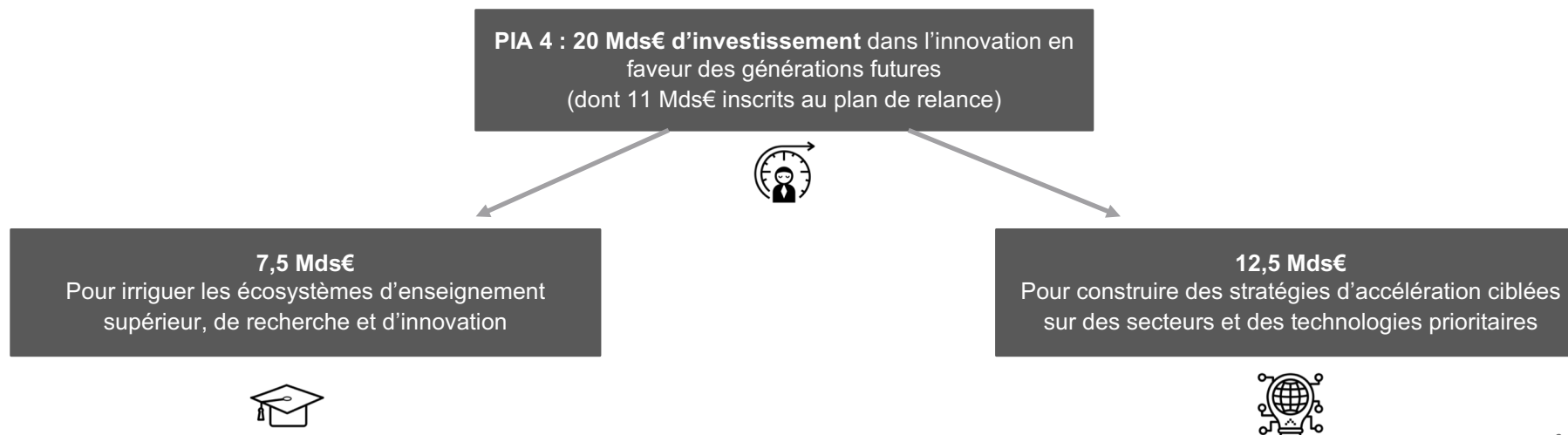
Le PIA 4 comme amplificateur de la politique d'innovation Française

Le Programme d'Investissement d'Avenir

- Outil d'investissement unique et complet ;
- Programme vertueux pour préparer et optimiser l'avenir collectivement ;
- Soutient l'intégralité du cycle de vie d'une innovation.

4^{ème} Programme d'Investissement d'Avenir

- Prend mieux en compte les réalités territoriales ;
- Répond aux enjeux de transition écologique, compétitivité et indépendance de l'économie Française ;
- A pour ambition d'installer la France dans un modèle de croissance durable sur le long terme, respectueux de l'environnement, à l'avant-garde des technologies et de l'industrie de demain qui façonneront l'activité économique et les emplois du futur et qui répondront aux défis sociétaux ;
- 70% de financements sous forme de subvention ;
- Premiers décaissements engagés en 2022.



2

PIA 4 : 20 milliards d'euros pour accélérer la dynamique d'innovation

12,5 Mds d'euros pour construire des stratégies d'accélération ciblées

Volet d'Innovation Dirigée

Démarche de **mise en cohérence de la stratégie d'investissement de l'Etat et de sa politique d'innovation** via la conception de différentes stratégies :

1

Stratégies d'accélération prioritaires

Cible quelques **marchés et technologies prioritaires liés, à fort potentiel de croissance**, afin de soutenir **les entreprises et laboratoires de recherche dans les étapes de développement selon la maturité des innovation.**

4 stratégies nationales sont déjà initiées par le gouvernement

- Développement de l'hydrogène décarboné
- La Cybersécurité
- Quantique
- Enseignement et numérique

11 stratégies d'accélération en cours d'élaboration

1. Alimentation favorable à la santé
2. Systèmes agricoles durables
3. Recyclage et réincorporation de matériaux recyclés
4. Solutions pour des villes durables et résilientes
5. Décarbonation de l'industrie
6. Industries culturelles et créatives
7. Digitalisation et décarbonation des mobilités
8. Santé digitale
9. Biothérapies et bio production de thérapies innovantes
10. Produits biosourcés et biotechnologies industrielles
11. 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications

2

Stratégies d'exploration

Concerne des **défis pour lesquels le marché n'existe pas encore** mais qui répondent à **des attentes sociétales majeures**, notamment la **santé mentale**.

Le PIA 4 agit comme une rampe de lancement et permet aux innovations d'émerger, de murir, de faire la preuve de leur efficacité et de tester leur marché, avant que les outils d'intervention plus traditionnels prennent le relais sur le déploiement et la diffusion des innovations

Focus sur les stratégies d'accélération

Les 4 stratégies nationales déjà initiées par le gouvernement

1. Développement de l'hydrogène décarboné

L'hydrogène décarboné est un vecteur énergétique indispensable à la neutralité climatique. Il permet de verdir des secteurs entiers de l'économie, en particulier ceux pour lesquels l'électrification est impossible, dans l'industrie ou la mobilité. Avec la stratégie ambitieuse annoncée par le Gouvernement, la France se donne les moyens, en s'appuyant sur ses laboratoires de recherche et ses industriels à la pointe de l'innovation, de créer une filière compétitive d'hydrogène décarboné par électrolyse.

2. La Cyber sécurité

Dans une société de plus en plus numérisée, la France et l'Europe doivent se doter de capacités propres de cyber sécurité, indispensables pour préserver notre souveraineté et protéger les citoyens comme les entreprises et les organisations. La stratégie d'investissement dans la cybersécurité vise à accélérer l'innovation pour hisser l'offre française aux premiers rangs mondiaux, à maîtriser les technologies clés dans les applications critiques (comme l'industrie, la santé et la mobilité) et à diffuser la cyber sécurité au sein des entreprises et de la société.

3. Quantique

La rupture technologique d'ampleur que promettent les technologies quantiques d'ici 5 à 10 ans fait du soutien à ce secteur un impératif économique et souverain : ordinateurs quantiques un milliard de fois plus rapides, permettant des outils de simulation et d'optimisation sans précédent pour la chimie, la santé, l'énergie ou les transports, capteurs quantiques permettant une navigation sans infrastructures, communication infalsifiables et impossibles à intercepter, etc. La stratégie d'accélération dans ce secteur d'avenir servira l'ambition d'être parmi les premiers pays à maîtriser les technologies quantiques et de bâtir une nouvelle filière industrielle.

4. Enseignement et numérique

Le numérique constitue un vecteur puissant d'amélioration du système d'enseignement. Cette transformation doit viser l'enseignement scolaire mais aussi l'enseignement supérieur. Cette stratégie d'accélération doit aussi permettre de dynamiser et structurer le secteur numérique-éducatif, en développant des marchés viables, en particulier avec le secteur public, et en soutenant des acteurs nationaux de grande taille.

Focus sur les stratégies d'accélération

Les 11 stratégies en cours d'élaboration et/ou ouvertes à la consultation

1. Une alimentation favorable à la santé – consultation close

La stratégie vise à renforcer l'accompagnement des acteurs des filières pour le développement d'une alimentation durable, plus diversifiée et plus équilibrée, et répondant aux attentes des consommateurs et des citoyens, en favorisant l'émergence de leaders technologiques dans le secteur des *foodtech*. Cette stratégie mobilisera les nouvelles technologies pour gagner en compétitivité et améliorer l'information et la confiance des consommateurs dans les produits, en renforçant les systèmes alimentaires territoriaux, la formation et l'enseignement.

2. Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique – consultation ouverte

La stratégie cible l'ensemble de la filière des agroéquipements, du matériel agricole et d'élevage aux technologies numériques appliquée à l'agriculture, les solutions de biocontrôle, de bio stimulation et de bio fertilisation dans un objectif de résilience face à des aléas multiples, ainsi que les systèmes agroécologiques dans le cadre de démonstrateurs territoriaux.

3. Recyclage et réincorporation de matériaux recyclés

Cette stratégie vise l'émergence d'un véritable modèle français dans le domaine des matières premières recyclées reposant sur une chaîne de valeur du recyclage cohérente et intégrée. Cinq matériaux sont identifiés comme prioritaires à ce stade : métaux stratégiques, plastiques, composites, papiers/cartons, et textiles.

4. Solutions pour des villes durables et résilientes – Consultation close

La stratégie poursuit l'objectif de développer des solutions innovantes pour la ville et la construction des bâtiments afin de relever le défi de la sobriété, de la résilience, de l'inclusion et de la productivité. L'enjeu est d'accompagner des démonstrateurs territoriaux innovants et répliquables, concrétisant ainsi l'ambition du gouvernement en faveur de la ville durable. 3 leviers thématiques ont été identifiés : définition des outils et modalités permettant de favoriser la massification de la rénovation thermique des bâtiments, la structuration de la filière bois et matériaux géo sources, et la transition numérique des villes et l'IA.

5. Décarbonation de l'industrie – Clôture de la consultation le 01 février 2021

La stratégie se penchera aussi bien sur les solutions déjà existantes, avec un objectif de montée en puissance et de déploiement, que sur les solutions de rupture pour lesquelles l'enjeu est d'industrialiser un démonstrateur, de breveter et de commercialiser une solution innovante. Seront en particulier ciblés : amélioration de l'efficacité énergétique des procédés, décarbonation du mix énergétique des industriels en particulier en matière de chaleur, déploiement des procédés décarbonés et captage du carbone et son stockage ou sa valorisation.

Les 11 stratégies en cours d'élaboration et/ou ouvertes à la consultation**6. Industries culturelles et créatives - consultation close au 18/01/2021**

La stratégie est articulée autour de 5 grands objectifs : renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises en structurant la filière, hisser la France aux 1ers rangs de l'économie culturelle numérique en développant l'offre, renforcer le positionnement des ICC françaises à l'international, activer dans les territoires des pôles de structuration de l'entrepreneuriat culturel, et faire des secteurs culturels et créatifs des références mondiales en matières de RSE.

7. Digitalisation et décarbonation des mobilités – Clôture de la consultation en mars 2021

La stratégie vise à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre en accélérant la transition écologique et énergétique du secteur, tout en développant et améliorant l'offre de transport du quotidien, en écho aux objectifs de la LOM. Les axes prioritaires de la stratégie sont l'optimisation de l'exploitation et des infrastructures, la transformation numérique et l'automatisation. Tous les modes sont concernés.

8. Santé digitale – consultation à venir

Cette stratégie soutient le développement des outils numériques piliers d'une nouvelle médecine personnalisée, préventive, prédictive et participative, pour faire face à trois enjeux principaux : l'efficacité du système de soins, la croissance économique et la souveraineté sanitaire française.

9. Biothérapies et bio production de thérapies innovantes – consultation à venir

La stratégie favorisera l'émergence de nouvelles technologies ainsi que le passage à l'échelle des technologies existantes, afin d'obtenir un outil de production flexible et adapté aux besoins réglementaire de production des biomédicaments. Plusieurs défis ont été identifiés : catalyser l'innovation et le développement d'un écosystème français solide, faciliter l'accès au marché des thérapies innovantes, développer l'outil industriel et la production nationale, et faire évoluer le système de soins.

10. Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – consultation à venir

La stratégie vise à favoriser le développement des biotechnologies industrielles en France et la fabrication de produits biosourcés venant notamment se substituer aux produits pétro-sourcés. Les carburants inclus dans cette stratégie sont les biocarburants, les carburants produits à partir d'énergie renouvelable et de ressources alternatives aux hydrocarbures et le biogaz destiné à un usage de carburant.

11. 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications – consultation à venir

Cette stratégie a vocation à développer des solutions françaises autour des réseaux télécoms et à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions par des soutiens à l'offre, à la R&D et à la formation, tout en développant les usages 5G au profit des territoires et de l'industrie.

2

PIA 4 : 20 milliards d'euros pour accélérer la dynamique d'innovation

7,5 Mds d'euros pour irriguer les acteurs de la recherche et de l'innovation

Volet d'Innovation Structurelle

L'Etat garantit via le PIA 4 un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'objectif est de faire de la France le terreau le plus fertile et attractif en Europe.

Dans le cadre du PIA 4, la lisibilité des financements octroyés aux écosystèmes, acteurs de la recherche et de l'innovation, est améliorée, via une gouvernance simplifiée autour de deux ensembles bien identifiés.



L'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Opérateur historique qui a pour rôle d'irriguer l'écosystème français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

La capacité d'innovation de l'économie française repose sur :

- Améliorer le rayonnement et l'attractivité des universités et écoles Françaises
- Dynamiser les écosystèmes de recherche
- Améliorer la capacité à accompagner les innovations vers le marché

L'Etat s'engage à poursuivre la dynamique impulsée il y a 10 ans de transformation et de regroupement des sites académiques, la numérisation de l'enseignement supérieur, le financement des laboratoires et programmes de recherche de grande ampleur, recherche biomédicale, etc...



La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)

Opérateur central des financements du PIA pour les startup, PME et ETI françaises.

Bpifrance propose 3 produits pour soutenir l'innovation des entreprises:

1. **Les aides à l'innovation à hauteur de 1,25 Mds€** - pour les startup et PME, y compris les jeunes entreprises à forte intensité technologique, dites « deep tech ».
2. **Les concours d'innovation à destination des startups et PME à hauteur de 0,5 Md€** - qui accompagnent la création et la croissance d'entreprises innovantes et fortement technologiques
3. **Le soutien aux projets structurants de R&D dans tous les secteurs à hauteur de 1Md€** - pour accompagner des projets ambitieux dans leurs objectifs, pouvant intéresser tout type d'entreprises.

Chacun de ces ensembles est doté d'un pilotage interministériel et capitalise sur des procédures ouvertes, compétitives et éprouvées. Cela permettra une rationalisation des multiples dispositifs de soutien et une meilleure articulation entre eux.

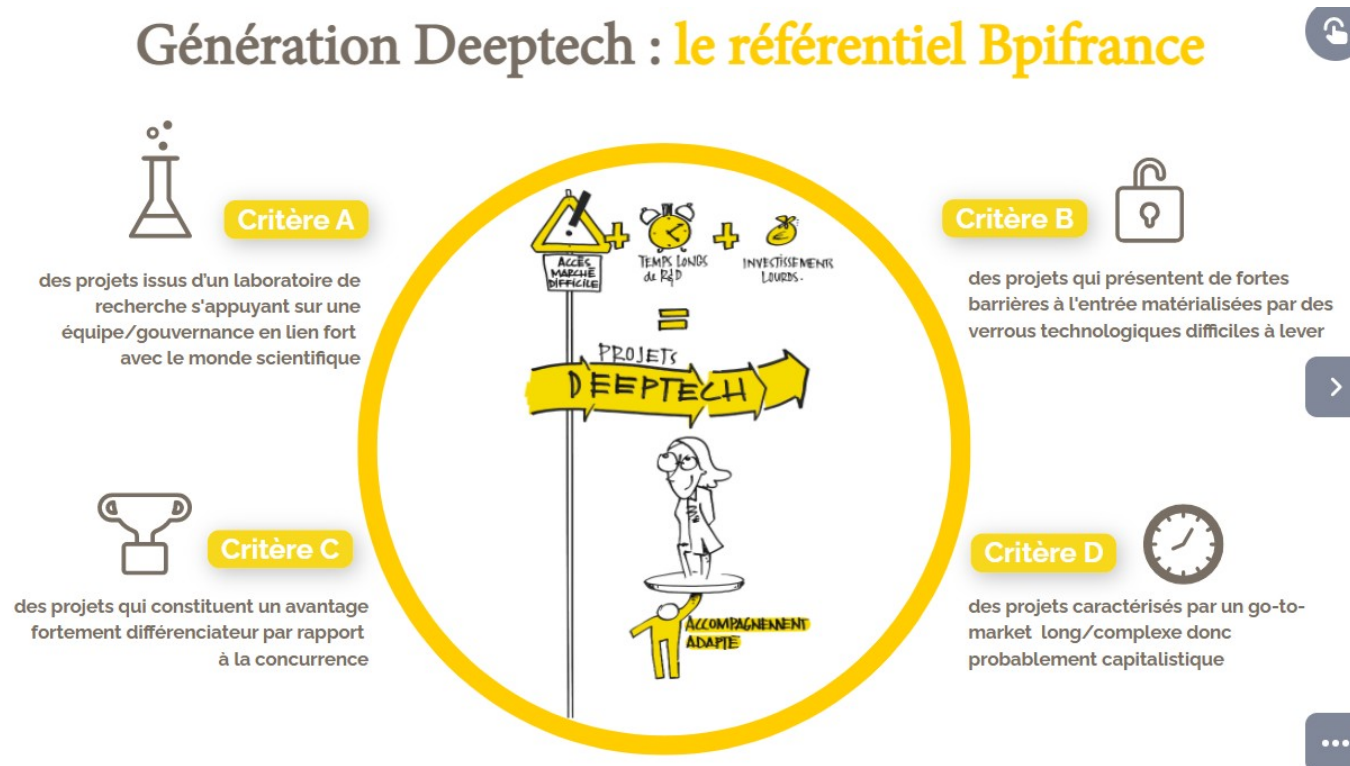
Le référentiel Deeptech de Bpifrance

La création d'un référentiel « Deeptech » par Bpifrance vise ainsi à **définir un cadre pour identifier les projets de rupture portés par des startups ou entreprises innovantes** afin de proposer un **accompagnement adapté à leur phase de développement**.

Dans la continuité « d'Innovation Nouvelle Génération », ce référentiel caractérise les projets deeptech grâce à une grille de lecture partagée sur la base de **4 grands critères** :

1. le lien avec la recherche
2. la capacité à lever des verrous technologiques
3. la création d'un avantage fortement différenciateur
4. le go-to-market long et complexe, donc capitalistique

Génération Deeptech : le référentiel Bpifrance



3

Les dispositifs dédiés aux entreprises

La Deeptech concerne la quasi-totalité des filières françaises

Filières
(non exhaustif)

Technologies
(non exhaustif)



Energie



Environnement



Telecoms



Aéronautique



Finance



Industrie



Santé



Mobilité



Agriculture

- ▶ IA
- ▶ Nouveaux matériaux
- ▶ Informatique quantique
- ▶ Robotique
- ▶ Production et stockage de l'énergie
- ▶ Biotechnologies
- ▶ Nanotechnologies
- ▶ IoT
- ▶ Cybersécurité
- ▶ Blockchain
- ▶ Micro-électronique
- ▶ Laser
- ▶ Nanomatériaux
- ▶ Big data
- ▶ Fabrication additive
- ▶ Drones

Les concours du plan DeepTech Bpifrance

Avec Génération DeepTech, Bpifrance a pour ambition de faire émerger des startups de la recherche académique grâce à des dispositifs d'accompagnement dédiés :

Le Concours d'innovation a été décliné en 3 volets complémentaires



Après un an, près de 1,5 Md€ a été investi par Bpifrance et 2,5 Md€ le seront dans les 5 prochaines années



Le concours i-Lab

Opérateur	Bpifrance – un concours par an
Contexte, objectifs et projets	<p>Ce concours a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.</p> <p>C'est ainsi que peuvent être présentés des projets de « création- développement » dont la faisabilité technique, économique et juridique est établie et qui peuvent donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise ou des projets d'innovation portés par des sociétés de moins de deux ans.</p> <p>La subvention apportée à l'entreprise créée par les lauréats est destinée à financer le programme de recherche et développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant.</p>
Bénéficiaires	<p>Peut participer à ce concours toute personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de deux ans ou ayant pour projet la création, sur le territoire français, d'une entreprise de technologies innovantes, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise.</p>
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • caractère innovant de la technologie et preuve du concept établie ; • viabilité économique du projet ; • potentiel significatif de développement et de création de valeur y compris à l'international ; • motivation, disponibilité et capacité du candidat à créer et à développer une entreprise, à diriger une équipe et à nouer des partenariats ; • capacité du candidat à s'impliquer dans le projet ; • qualité et complémentarité de l'équipe ; • maîtrise de la propriété intellectuelle et des droits des tiers (notamment liberté d'exploitation). <p>En outre, les impacts du projet en matière de développement durable et de retombées sociétales seront pris en compte.</p>
Dépenses éligibles	<p>Les dépenses éligibles, d'un montant maximal de 1 M €, sont des dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'équipement (valeur amortissable de l'équipement sur la durée du soutien financier) directement liées au programme de recherche et de développement de l'entreprise créée : conception et définition des projets, propriété intellectuelle, études de marché, études de faisabilité, recherche de partenaires, expérimentation, développement de produits, procédés, services nouveaux ou améliorés, réalisation et mise au point de prototypes, de maquettes ou de pilotes, prestations de conseil, de formation et d'accompagnement.</p>
Montant des financements	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 600 K€.
Lien utile	Concours d'innovation i-Lab Bpifrance servir l'avenir

Aide au développement Deeptech - Bpifrance

Opérateur	Bpifrance – Aide permanente
Objectif	Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.
Bénéficiaires	<p>Entreprises immatriculées en France dont l'effectif consolidé est inférieur à 2 000 personnes, quel que soit le secteur d'activité économique (service, industrie, numérique).</p> <p>Le candidat doit être un futur actionnaire et dirigeant de l'entreprise. Lorsque celle-ci est déjà créée lors du dépôt de la candidature, le candidat doit en détenir une part du capital et être l'un de ses dirigeants à la date de dépôt du dossier.</p>
Projets financés	<p>Tous projets de R&D visant le développement d'une innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifiée deeptech.</p> <p>Le terme deeptech qualifie des projets reposant sur des technologies ou des combinaisons de technologies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Issues d'un laboratoire de recherche (public/privé) et/ou s'appuyant sur une équipe/gouvernance en lien fort avec le monde scientifique (profil scientifique/technologie clé) • Qui présentent de fortes barrières à l'entrée, matérialisées par des verrous technologiques difficiles à lever, • Qui constituent un avantage fortement différenciateur par rapport à la concurrence, • Caractérisées par un go-to-market (développement, industrialisation, commercialisation) long/complexe donc probablement capitalistique.
Dépenses éligibles	<p>Dépenses internes et externes directement liées aux phases de recherche et développement du projet d'innovation qualifié deeptech et composées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais internes : Frais de personnel et frais généraux forfaitaires, • Frais externes : Propriété Intellectuelle, études juridiques, études de faisabilité, études de marché, réalisation et mise au point de prototypes, installations pilotes ou de démonstration, recherche de partenaires, laboratoires ou centres techniques, actualisation du plan d'affaires du lancement industriel et commercial, ... • Autres frais : Investissements non récupérables affectés au programme, amortissements des investissements récupérables sur la durée du programme.
Montant des financements	<ul style="list-style-type: none"> • Aide plafonnée à 2 000 000€, accordée sous forme mixte de subvention et d'avance récupérable, pouvant couvrir jusqu'à 45 % des dépenses éligibles prévisionnelles. <p>Les entreprises doivent avoir déposé leur dossier de demande d'aide au projet d'innovation auprès de Bpifrance préalablement à la réalisation du projet et du démarrage des dépenses.</p>
Lien utile	Aide au développement deeptech Bpifrance servir l'avenir

Aide pour la faisabilité de l'innovation - Bpifrance

Opérateur et date	Bpifrance – Aide permanente
Objectif	<p>Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation (RDI) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des études de faisabilité, • l'intégration de compétences, <p>permettant de valider les différentes composantes du projet de RDI : ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.</p>
Bénéficiaires	PME et entreprises de moins de 2 000 salariés
Projets financés	Tout projet de recherche, développement et innovation (RDI) de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation.
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'évaluation et d'analyse du potentiel d'un projet mettant en exergue les perspectives et les risques du projet et précisant les ressources nécessaires pour le mener à bien. • Conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, démarche design, recrutement de cadres de R&D...
Montant des financements	Participation au financement de l'étude sous forme de subvention ou sous forme d'avance récupérable
Lien utile	Aide pour la faisabilité de l'innovation Bpifrance servir l'avenir

Le forfait innovation – Ministère des solidarités et de la santé

Opérateur	Ministère des Solidarités et de la Santé
Contexte et objectif	Le forfait innovation consiste en une prise en charge précoce et dérogatoire des dispositifs médicaux et des actes innovants, conditionnée à la réalisation d'études cliniques et éventuellement médico-économique permettant de fournir les données manquantes.
Bénéficiaires	<p>La demande d'une prise en charge partielle ou totale de produit de santé ou d'acte innovants est présentée :</p> <ol style="list-style-type: none"> Pour les dispositifs médicaux définis par l'article L. 5211-1 du code de la santé publique, par le fabricant ou distributeur, en association, le cas échéant, avec toute entreprise assurant une prestation de service ou avec tout établissement de ; Pour les dispositifs médicaux définis par l'article L. 5221-1 du code de la santé publique, par le fabricant ou distributeur, en association, le cas échéant, avec tout établissement de santé ; Pour les actes, par un conseil national professionnel défini à l'article R. 4133-4 du code de la santé publique, en association, le cas échéant, avec tout établissement de santé.
Projets financés	<p>La prise en charge est subordonnée à la présentation d'une étude. Le projet d'étude est considéré comme pertinent si l'étude clinique ou médico-économique à laquelle la mise en œuvre du traitement doit donner lieu, répond à l'ensemble des trois conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'étude clinique ou médico-économique proposée par le demandeur permet de réunir l'ensemble des données manquantes nécessaires pour établir l'amélioration du service attendu confirmant l'intérêt du produit de santé ou de l'acte innovants. Cette étude est comparative sauf en cas d'absence de comparateur pertinent ou d'impossibilité pour raison éthique Les éventuelles autres études cliniques ou médico-économiques similaires en cours ou programmées sont produites afin d'évaluer la pertinence de réaliser l'étude susmentionnée dans le cadre défini par l'article L. 165-1-1 La faisabilité de l'étude clinique ou médico-économique proposée apparaît raisonnable compte tenu notamment du projet de protocole et du budget prévisionnel de l'étude clinique ou médico-économique.
Technologies prises en charge	<ul style="list-style-type: none"> L'implant eCLIPs pour le traitement d'anévrismes intracrâniens de bifurcation Le cœur artificiel CARMAT Les tests de détection du génome du SARS-CoV-2 par amplification génique sur prélèvement salivaire Le système d'assistance électronique BrainPort Vision Pro pour les patients atteints de cécité Le système de dénervation ciblée des poumons dNerva Le système de resynchronisation cardiaque WiSE-CRT Le microstimulateur implantable de neuromodulation du ganglion sphéno-palatinal PULSANTE pour la prise en charge de patients souffrant d'algie vasculaire de la face L'implant sous-rétinien RETINA IMPLANT ALPHA AMS pour la prise en charge de patients souffrant de dégénérescence rétinienne périphérique sévère à profonde Le diagnostic du syndrome de déficit en transporteur de glucose par le test METAglyt1 Le traitement des fibroadénomes du sein par application robotisée des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) avec guidage par échographe Le système de prothèse épitréiniennne ARGUS II pour la prise en charge des patients souffrant de rétinopathies pigmentaires à un stade avancé Le traitement par destruction par ultrasons focalisés de haute intensité par voie rectale d'un adénocarcinome localisé de la prostate
Lien utile	Le forfait innovation - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)